

**ASSOCIATION
CAMEROUNAISE DES
AVOCATS EN
DROIT DU
SPORT**

RAPPORT DU SEMINAIRE DE FORMATION SUR L'ORDRE JURIDIQUE SPORTIF NATIONAL ET INTERNATIONAL

**AUDITORIUM SOLOMON TANDENG MUNA
(YAOUNDE)**

— DU 04 AU 05 AVRIL 2019 —



B.P. : 15233 Yaoundé-Cameroun
Tél. : +237 697 33 07 85 / 696 75 55 26 - Email : acadsport2018@gmail.com
Facebook : Association Camerounaise des Avocats en Droit du Sport
Twitter : ACADS

Introduction

Le présent rapport fait suite au séminaire organisé par l'Association Camerounaise des Avocats en Droit du Sport (ACADS) qui s'est déroulé du 04 au 05 avril 2019 sur une durée de 14 heures à raison de 7 heures par jours au sein de l'auditorium SOLOMON TANDENG MUNA (Yaoundé) et dont le thème portait sur « l'ordre juridique sportif national et international ». Les intervenants durant le séminaire étaient : M. ONDOA Magloire, professeur agrégé de droit, doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé 2, président de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline de la FECAFOOT. M. BEKOMBO Claude, docteur en droit international et relations internationales de l'université de Lyon 3 Jean Moulin, secrétaire permanent par intérim du Centre d'Etude et de Recherche en Droit Economie et Politique du Sport.

La structuration du présent rapport sera donc la suivante :

- Contexte de la formation
- Les objectifs de la formation,
- Organisation et contenu de l'atelier
- Déroulement du séminaire,
- Résultats obtenus,
- Evaluation du séminaire ;
- Annexes.

En annexe, figure le programme de l'atelier, le module de formation, la liste des participants et les livrables des formateurs

1) Le contexte de la formation

Depuis le XIX^{ème} siècle, le sport a connu un nouveau tournant décisif du fait des enjeux que les pouvoirs publics et privés lui reconnaissent. L'intervention de ces pouvoirs dans l'activité physique et sportive a conduit à un assemblage et à une codification des règles qui régissaient cette activité : c'est la naissance d'une nouvelle discipline du droit. C'est à juste titre que cette discipline n'est pas maîtrisée par la plus part des acteurs du milieu sportif (il s'agit ici de toutes personnes, toutes catégories ayant un lien avec le sport) constituant en effet un grand problème. Conscient de cette situation, l'ACADS a entrepris une mission salutaire, celle de vulgariser la discipline du droit du sport afin de permettre à la communauté sportive internationale et nationale en général et les avocats en particulier de s'imprégner de la chose du droit du sport tel que présent dans la pratique camerounaise.

La nécessité d'un tel projet arrive au moment où les acteurs du monde du sport ont besoin d'un accompagnement technique et efficace de la part des praticiens du droit, qui jusqu'à présent ne maîtrise l'entièreté des bases du droit du sport. Comme il a été souligné plus haut ; il s'agira donc d'élaborer et de répondre à des problématiques axées sur l'ordre juridique sportif et les institutions du mouvement sportif.

2) Les objectifs et attentes de la formation

a) Les objectifs de la formation

Ces objectifs se présentent sous deux plans, un plan général visant à former les avocats et les avocats en stage sur le cadre juridique du droit du sport au plan national et international et un plan spécifique visant à susciter l'intérêt pour les avocats à s'approprier les normes juridiques

encadrant le mouvement sportif et s'approprier leur mécanisme de production. De même qu'ils identifieront les institutions du mouvement sportif et la nature de leur relation.

b) Attentes des participants

Les avocats et avocats en stage disposeront désormais des compétences leur permettant d'identifier le cadre normatif encadrant la pratique du sport, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Ils pourront désormais régler les inévitables concours des normes.

Avoir une bonne connaissance de l'ensemble ces institutions du mouvement sportif, tant au niveau national qu'international, et la nature des relations qu'elles entretiennent.

3) Organisation et contenu de l'atelier

• Équipe d'organisation et de formation

Comme il a été signalé en introduction, le séminaire s'est déroulé du 04 au 05 avril 2019 à l'auditorium SOLOMON TANDENG MUNA. Il a été organisé par l'ACADS (qui était le modérateur)

• Structure et méthodologie

La structure du séminaire renvoie tout simplement aux différents modules ou thèmes ayant été traités. Les différents modules sont donc les suivants : les normes juridiques qui encadrent le mouvement sportif (module 1) et les institutions du mouvement sportif (module 2) reparties ainsi qu'il suit

« Les normes juridiques qui encadrent le mouvement sportif »

- Existe-t-il un ordre juridique sportif qu'il soit international ou national ?
- L'identification des normes juridiques tant au niveau national que international
- Les rapports entre les différentes normes juridiques

« Les institutions du mouvement sportif »

- Considération liminaire sur l'ordre juridique sportif
- Considération sur l'architecture institutionnelle de l'ordre juridique sportif.

La méthode de formation était plus axée sur les échanges entre les formateurs et les participants, ce qui permettait une grande interactivité et a été résolument participative : échange de mise en route en début de journée.

4) Déroulement du séminaire

Le séminaire s'est déroulé sur deux journées consécutives avec un total horaire de 14h, à hauteur de 7h par jour. La première journée a débuté par l'enregistrement des participants dans l'Auditorium, puis s'en est suivi le discours de bienvenu du président de l'ACADS, le discours d'ouverture du séminaire par le représentant de Monsieur le bâtonnier de l'ordre des avocats, et enfin la photo de famille.

Les travaux ont débuté par la présentation des formateurs et de la méthodologie adoptée par ces derniers. Il a été transmis aux participants un guide, devant servir de programme d'orientation du séminaire comportant les textes de références, les articles parus dans des revues et se rapportant au thème du séminaire et la méthodologie qui sera adoptée.

Le premier thème a été abordé par le professeur ONDOA Magloire, agrégé en droit public, doyen de la faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé 2 et président de

la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline de la FECAFOOT et portait sur : « *les normes juridiques qui encadrent le mouvement sportif* ». Il consistait à faire un inventaire des normes de toutes les règles qui encadrent le mouvement.

il était question ici de présenter les sources du droit du sport qui émanent à la fois de l'État et des structures de gestion du sport et surtout des règles naturels propres à chaque discipline sportive ayant été codifiées. En effet, il existe trois catégories de règles sportives envisagées au plan du contenu de la règle. Il s'agit des règles techniques qui sont relatives au déploiement du jeu, les règles statutaire qui portent sur l'organisation et le fonctionnement des institutions sportives qu'elles soient nationales ou internationales et enfin les règlements sportif. Ce sont ces règlements qui organisent le fonctionnement d'une discipline sportive (les règles disciplinaires, de règlement des conflits,...etc.). Il a été évoqué dans ce cadre les rapports qui existent entre les normes juridiques sportives. Il ressort qu'il existe une sorte de hiérarchie, de concurrence et de coopération entre ces différentes normes sportives. Hiérarchie parce que certaines normes sportives primes sur d'autres. Concurrence parce que, dans certaines situations les normes sportives internationales et nationales sont susceptibles de s'appliquer au même moment. Et le rapport de coopération parce que les deux règles coexistent ensemble au travers de leur objet qui est l'encadrement de l'activité sportive.

Le second thème portait sur « *les institutions du mouvement sportif* » comprenant les considérations liminaires sur l'ordre juridique sportif et la considération sur l'architecture institutionnelle de l'ordre sportif.

Le premier point consistait à effectuer une sorte de classification entre les différentes règles qui régissent l'activité sportive considérant que ces règles sont à la fois des règles transnationales et des règles nationales. On a ainsi en premier les règlements émanant des institutions sportives internationales, les statuts et règlement des confédérations, associations continentale, les règlements et statuts des fédérations nationales, des comités nationaux olympiques et enfin, les règlements et statuts des associations, syndicats et groupes des métiers sportifs.

L'architecture institutionnelle de l'ordre sportif. Il s'agit ici d'effectuer une classification entre les institutions qui gouvernent le sport. La classification sera faite par groupe. Le premier groupe comprend les OINGS, le TAS, le CIO, les Fédérations Internationales Sportives ; au plan continentale renvoyant au second groupe, il y'a les confédérations, les associations continentales, les institutions régionales ; s'agissant du troisième groupe renvoyant au plan national on a les CNO, les associations, les fédérations et au bas de l'échelle on a les clubs, athlètes, sportifs.

A la fin des travaux, il s'est tenue une cérémonie de clôture du séminaire axée sur :

- Le mot de remerciement du président de l'ACADS ;
- La remise des attestations de participation aux formations.

5) Résultats obtenus

Les résultats obtenus au cours de ce séminaire sont les suivants :

- Le séminaire a accueilli 62 participants repartis de la manière suivante :
- Avocats (31) ;
- Avocats stagiaires (9) ;
- Collaborateurs d'avocats (3) ;
- Chefs d'entreprises (2) ;
- Cadres des organisations sportives (6) ;
- Communauté universitaire et scientifique (11).
- Désormais, les participants maîtrisent les points suivant :
- La notion de droit du sport et normes sportives,

- Les rapports qui existent entre les différentes normes sportives (hiérarchie, concurrence, coopération...);
- Les institutions qui gèrent le mouvement sportif au plan national et international.
- Les résultats atteints par ce séminaire l'ont été grâce à :
- La bonne préparation du séminaire de formation par l'équipe du projet ;
- La méthodologie participative adoptée ayant favorisé l'entrée en profondeur dans les explications par les formateurs ;
- La disponibilité et la parfaite maîtrise du sujet par les formateurs ;
- La motivation et l'engagement des participants ;
- La méthode interactive et participative retenue ;
- La technique utilisée par les formateurs se traduisant par l'interaction entre les participants et les formateurs.

6) Evaluation du séminaire

L'évaluation du séminaire porte essentiellement sur deux points à savoir : l'évaluation à l'endroit des participants au séminaire et l'évaluation de la qualité du séminaire.

• **Sur les participants au séminaire**

La totalité des participants attendus au séminaire ont honoré le rendez-vous, ce qui démontre l'intérêt, la pertinence de la formation et l'accroissement des compétences dans le domaine du droit du sport ;

• **Sur la qualité du séminaire**

Après une analyse des fiches d'évaluation distribuées à l'entame du séminaire et remplies par les participants, il en ressort une satisfaction totale à hauteur de 98% et 2% moyennement satisfait. L'ensemble de ces acteurs ont souhaité que :

- Cette formation soit effectuée de manière récurrente ;
- Que la formation s'étale sur plusieurs jours ;
- D'envisager la possibilité d'effectuer la formation dans toutes les régions du Cameroun

b) Programme de l'atelier

Horaire	Articulations	Intervenants
Jeudi, 04 avril 2019 Les normes juridiques qui encadrent le mouvement sportif		
8.00-9.9.00	Enregistrement des participants dans l'Auditorium	L'ACADS
CEROMONIE D'OUVERTURE		
9.00-9.30	Discours de bienvenue	
	Discours d'ouverture du séminaire	Le représentant de monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
	Photo de famille	
TRAVAUX		
9.30-10.00	Présentation de la méthodologie adoptée par les formateurs	Les formateurs
10.00-10.30	Sous-thème 1 : existe-t-il un ordre juridique sportif ?	Intervenants : professeur ONDOA Magloire, professeur agrégé de droit, doyen de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'université de Yaoundé II, président de la commission fédérale d'homologation et de discipline de la FECAFOOT
10.30-11.00	Pause-café	Les formateurs
11.00-12.00	Sous-thème 2 : identification des normes sportives tant au niveau international qu'au niveau national Echanges	Intervenant : professeur ONDOA Magloire
12.00-13.00	Pause déjeuner (libre)	
13.00-14.00	Sous-thème 3 : les rapports entre les différentes normes juridiques sportives a) Hiérarchie b) Concurrence c) Coopération Echanges	Intervenant : professeur ONDOA Magloire

Horaire	Articulations	Intervenants
14.00-15-00	Travaux en atelier :	Modérateur : professeur ONDOA Magloire
VENDREDI, 05 AVRIL 2019 THEME : LES INSTITUTIONS DU MOUVEMENT SPORTIF		
8.00-8.30	Lecture et adoption des travaux de la veille	Le rapporteur Les séminaristes
8.30-9.00	Sous-thème 1 : considérations liminaires sur l'ordre juridique sportif échanges	Intervenant : Docteur BEKOM- BO Claude JABEA, docteur en droit international et relations internationales de l'université Lyon 3 jean MOULIN, secrétaire permanent par intérim du Centre d'Etude et de Recherche en Droit Economie et Politique du Sport
9.00-10/00	Sous thème 2 : considérations sur l'architecture institutionnelle de l'ordre juridique sportif échanges	Intervenant : Docteur BEKOMBO Claude JABEA
10.00-10.30	Pause-café	
10.30-11.30	Travaux en atelier	Modérateur : Docteur BEKOMBO Claude JABEA
Cérémonie de clôture		
11.30-12.00	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du rapport final et recommandations du séminaire • Mot de clôture du président de l'ACADS • Remise des attestations de participations 	

c) Liste des participants

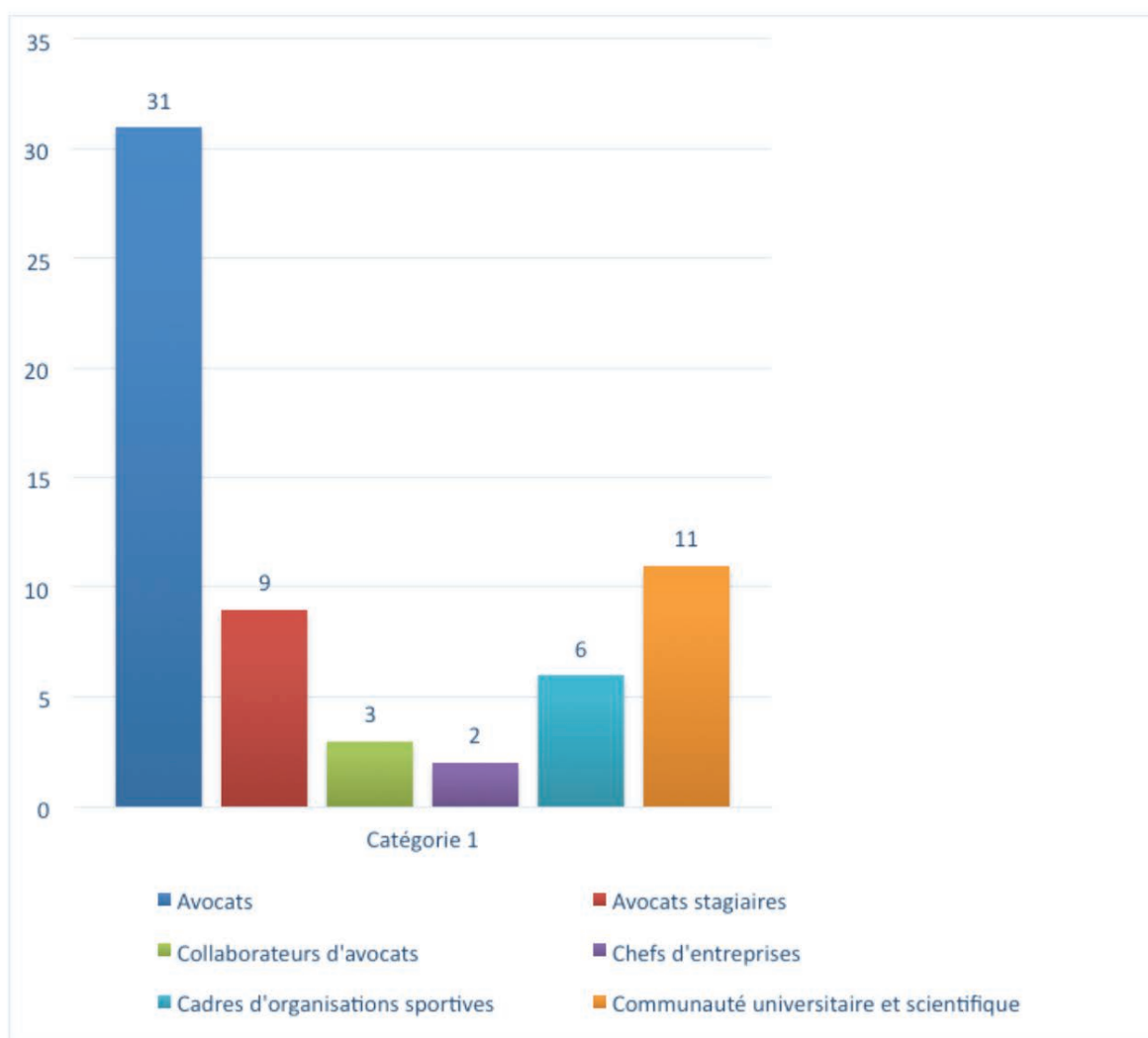
N°	NOMS ET PRENOMS	Numéro de téléphone	Fonction	Ville	Email
1	Nana HASSANOU	697557721	Avocat	Yaoundé	
2	NGADI Francis	677087183	Avocat stagiaire	Douala	
3	ABOUEM Lina	678987373	Étudiant à l'IRIC	Yaoundé	
4	NDZANA OTABELA	698056567	Collaborateur Me ZINTCHEM	Yaoundé	
5	NKA ESSAME Roger	699653117	Collaborateur Me MANG MAYI	Yaoundé	
6	CHUISSEU Boris	678248523	Avocat	Douala	
7	NDJODO Crépin	678911649	Avocat	Yaoundé	
8	NDAM Éric	677745287	Avocat	Yaoundé	
9	KUEMO Annie	699620612	Avocat	Yaoundé	
10	ABDOURAHMAN	699979305	Chef d'entreprise	Yaoundé	
11	NTCHUISSI Évrard	674751091	Avocat stagiaire	Douala	
12	TCHOKOTE Paul	699732807	Avocat stagiaire	Douala	
13	MEBOUNG Laurice	696009073	Avocat	Yaoundé	
14	Dey Romuald	694720500	GC CCA	Yaoundé	
15	IPANDA florence	690211048	Avocat	Yaoundé	
16	PRISO Léon	696617622	Avocat stagiaire	Yaoundé	
17	NZOUANGO Bertrand	699537027	Avocat	Kribi	
18	Mbala Bertrand	694065840	Avocat	Yaoundé	
19	ATANGANA BIKOUNA	699978248	Avocat	Yaoundé	
20	Luke KISSOB	679793403	Avocat	Yaoundé	
21	Dorcas NKONGME	677654943	Avocat	Yaoundé	
22	NKWELLE ELVIS	696331207	Cadre	Yaoundé	
23	ESSUA Francis	695370964	Directeur de cabinet	Yaoundé	
24	MAKIEU Françoise	651444910	Avocat stagiaire	Yaoundé	
25	MENDOUGA Balbie	698256111	Avocat stagiaire	Yaoundé	
26	Dr FOKA Frédéric	651444910	Analyste politique	Yaoundé	
27	EDOA Faustin	698256111	Avocat stagiaire	Yaoundé	
28	BEDIANG BEDIANG III	696210043	Avocat	Yaoundé	
29	NTOKE YOM René	675969392	Avocat	Yaoundé	
30	POUFON Moise	699950727	Avocat	Yaoundé	

N°	NOMS ET PRENOMS	Numéro de téléphone	Fonction	Ville	Email
31	BEJIAID DIDIER	690715598	Avocat	Yaoundé	
32	ONANA NGONO	677945633	Avocat	Yaoundé	
33	TALOM Guy Alain	699844571	Avocat	Douala	
34	KASSADJI DJASSI F.	676297249	Avocat stagiaire	Yaoundé	
35	MONGO Aimé	698158604	Consultant	Douala	
36	MPECK Luc	696051754	Avocat	Yaoundé	
37	FOUAPON NDAM	694953590	Avocat	Yaoundé	
38	DARNA Bernard	696678615	Avocat	Yaoundé	
39	MBALLA MEKONGO	699437609	Consultant	Yaoundé	
40	ASHU OBI T.	695172890	Avocat	Yaoundé	
41	NGUNEWOU	699843527	Avocat stagiaire	Yaoundé	
42	AYOMBA Albert	699354884	Cadre FECAFOOT	Yaoundé	
43	KENE Claude	699639113	Avocat stagiaire	Yaoundé	
44	TEKEM Édith	683876817	Avocat	Yaoundé	
45	AMAMEN Winnie	694574298	Avocat stagiaire	Yaoundé	
46	Pr ONDOA Magloire	696004878	Formateur	Yaoundé	
47	AKAMBA ONANA	694733059	Avocat	Yaoundé	
48	EVANS MUNA	677755757	Avocat	Yaoundé	
49	ESSOMBA TSOUNGUI	674254594	Avocat	Yaoundé	
50	WAMBA MAKOLLO	677429694	Avocat	Yaoundé	
51	ERIC BINDZI	696146005	Avocat	Yaoundé	
52	Pierre Henri NJOCK	696350265	Fonctionnaire	Yaoundé	
56	BEKOMBO Claude	699809940	Formateur	Garoua	
54	Marie Noel	699679499	Sécurité	Yaoundé	
55	TEMGOUA T.	677391954	Cadre FECAFOOT	Yaoundé	
56	NGNIYE Georges	690049907	Avocat	Yaoundé	
57	EYEMGA ELOUNDOU F.	656534105	Avocat	Yaoundé	
58	NJONG NICODEMUS	677501714	Avocat	Yaoundé	
59	KUHSEN NICOLINE	677923584	Avocat	Yaoundé	
60	NJANKOUO ABDELAZIZ	694415818		Yaoundé	
61	BEJUKA	677227718	Avocat	Yaoundé	
62	METSO EYEBE Odile	678392582		Yaoundé	

d) Statistique de participation au séminaire organisé par l'ACADS du 04 au 05 avril 2019 au sein de l'auditorium SOLOMON TANDENG MUNA

Le séminaire dont le thème portait sur «l'ordre juridique sportif national et international» organisé par l'ACADS du 04 au 05 avril 2019 au sein de l'auditorium SOLOMON TANDENG MUNA a accueilli 62 participants, regroupés en 6 catégories à savoir : les avocats, les avocats stagiaires, les collaborateurs d'avocats, chefs d'entreprises, cadres des organisations sportives, communauté universitaire et scientifique. Le diagramme ci-dessous décrit le nombre de participants par catégorie.

Histogramme récapitulatif du nombre de participants par catégorie



Les moyennes de participations par catégorie sont représentées par le diagramme ci-dessous:

Diagramme représentant le pourcentage des participations au séminaire

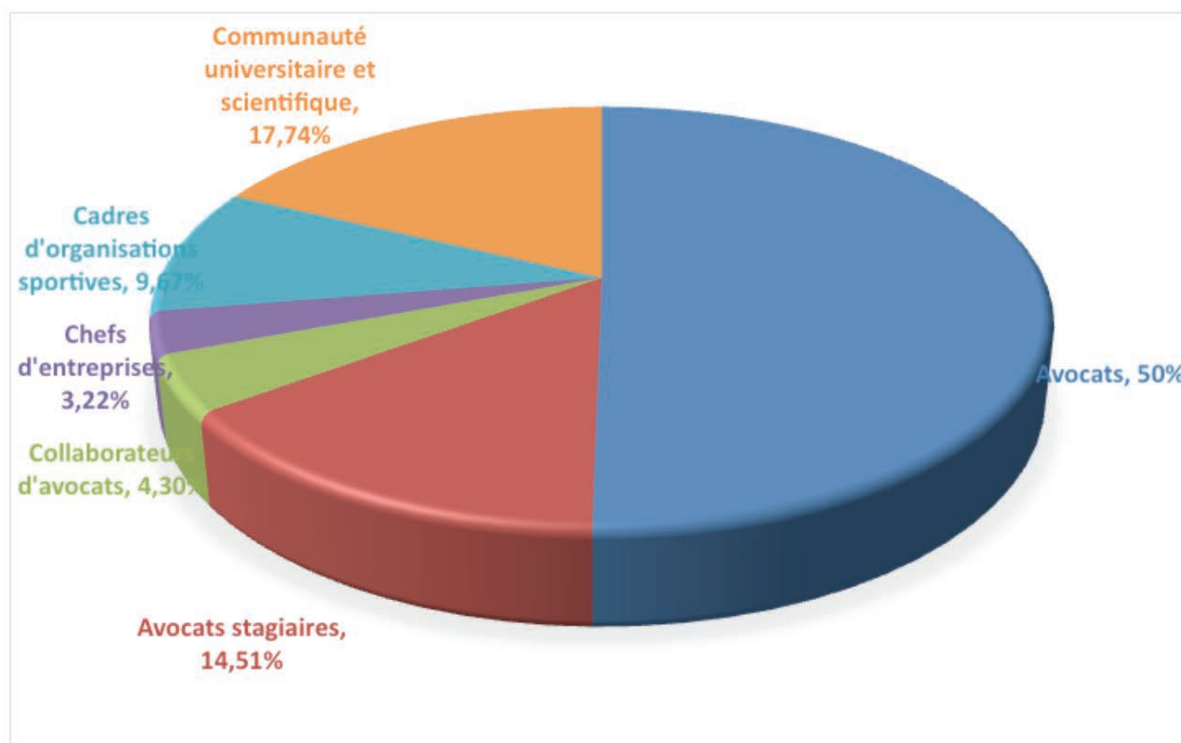


Tableau récapitulatif de toute la série statistique

Groupes des participants	Nombres de participants	Pourcentage des participations
Avocats	31	50%
Avocats stagiaires	9	14,51%
Collaborateurs d'avocats	3	4,83%
Chefs d'entreprises	2	3,22%
Cadres d'organisations sportives	6	9,67%
Communauté universitaire et scientifique	11	17,74%

e) Photos



Photo de famille



Banderole d'annonce



*Mot de bienvenue du Président de l'ACADS
Me NOUYADJAM Jean J.*



*Mot d'ouverture de la représentante du
bâtonnier Me ATANGANA BIKOUNA Claire*



*Intervention du
Pr Magloire ONDOA*



*Intervention du
Dr BEKOMBO*



Les participants



Les participants



Les participants



*Réaction du Président de l'ACADS à
la fin du séminaire*